

13956/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 octobre 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 octobre 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2023/231 relative à
une mesure d'assistance au titre de la facilité européenne pour la paix afin
de soutenir les forces armées ukrainiennes formées par la mission
d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes